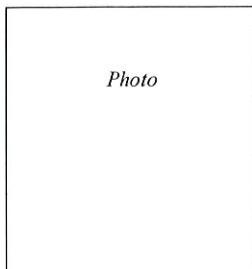




COLLEGE des BOURGOGNES  
CHANTILLY

Tests d'entrée en section sportive football  
(réservé uniquement aux élèves domiciliés dans l'Oise)

**Rentrée 2025 :** 6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  (cochez la case correspondante)



**Renseignements sur l'élève :**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : .....

N° de téléphone d'un responsable légal: .....

Courriel : .....@.....

**Renseignements scolaires :**

Etablissement scolaire fréquenté actuellement (nom et ville) : .....

Classe : .....

**Fournir obligatoirement la photocopie du bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre et éventuellement du relevé de notes du 2<sup>ème</sup> trimestre.**

**Renseignements sportifs :**

Club : .....

Poste occupé : .....

**Joindre obligatoirement la photocopie de la licence (recto verso) ou un certificat médical d'aptitude à la pratique du football**

**Tests : le jeudi 20 mars 2025 à 13h30 au stade des Bourgognes de Chantilly (face au collège).**

**Se munir d'un ballon.**

Une pré – sélection avec étude des dossiers de candidatures aura lieu en amont des tests sportifs.

**Vous recevrez un mail quelques jours avant les tests sportifs vous indiquant si votre enfant y est convoqué ou pas.**

**Imprimé de candidature et documents demandés à renvoyer au secrétariat du collège de Chantilly avant le vendredi 7 mars 2025 dernier délai.**



## COLLEGE des BOURGOGNES CHANTILLY

### Section sportive football 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>

Votre enfant souhaite intégrer la section sportive football du collège des Bourgognes pour l'année scolaire 2025 / 2026 :

**Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.**

**Le sport est reconnu comme moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel et intellectuel. Il est source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen.**

**Les sections sportives scolaires rendent possible la pratique approfondie d'activités sportives dans un cadre scolaire et constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes.**

**En outre, même si ces sections ne s'inscrivent pas dans le cadre du sport de haut niveau, elles peuvent néanmoins donner à l'élève la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique.**

#### Fonctionnement de la section :

- ◆ Deux séances de football de 2 heures incluses dans l'emploi du temps de l'élève.
- ◆ Les cours d'E.P.S. : 4 heures pour les 6<sup>ème</sup> et 3 heures pour les 5<sup>ème</sup>.
- ◆ Les séances de football se déroulent de 15h10 à 17h10.
- ◆ Les élèves devront être licenciés à l'association sportive du collège.
- ◆ Ils participeront aux cross et aux rencontres du championnat UNSS (sport scolaire du mercredi après-midi). Cela représente environ 7 mercredis après-midi dans l'année.
- ◆ **Si votre enfant est intégré dans la section sportive football, il doit finir l'année scolaire en cours.**

#### Modalités d'inscription :

- ◆ **La section sportive est réservée en priorité aux élèves du secteur (Chantilly, Vineuil St Firmin et St Maximin) ou du secteur proche sur dérogation.**
- ◆ Des tests sportifs (jonglerie, vitesse, slalom et match) évalueront les aptitudes du joueur.
- ◆ Le dossier scolaire sera examiné.
- ◆ Pour les élèves hors secteur qui sont retenus pour intégrer la section sportive, les demandes de dérogation sont à demander et à remettre dûment remplies au Directeur de l'école pour les élèves de CM2 ou au Principal du collège de secteur de votre domicile pour les élèves déjà scolarisés en collège (6<sup>ème</sup>).
- ◆ L'entrée en classe de 5<sup>ème</sup> se fera de façon très exceptionnelle au vu du nombre important d'élèves dans cette section.

**Le dossier de candidature (imprimé joint) et les documents demandés devront être remis au secrétariat du collège avant le vendredi 7 mars 2025 dernier délai.**

Les tests sportifs auront lieu le **jeudi 20 mars 2025 à 13h30** au stade des Bourgognes (face au collège).